

Délibération n° 2017-241 en date du 6 DECEMBRE 2017
Portant motion d'urgence relative à la réduction des emplois aidés

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 43	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU ;

Excusés : MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

Suite à l'assemblée générale de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse qui s'est tenue le 21 octobre dernier, une motion d'urgence a été prise concernant la réduction des emplois aidés, dont la teneur est la suivante :

Considérant la décision sans précédent prise au début du mois d'août de suppression immédiate de 160 000 contrats aidés, mesure qui serait renforcée par une baisse supplémentaire de 120 000 contrats dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 ;

Considérant que M. le Président de la République justifie la diminution des emplois aidés, en déclarant dans un entretien paru dans l'hebdomadaire Le Point qu'il s'agit «de subventions déguisées vers les collectivités locales ou le secteur associatif» qui sont « trop souvent une perversion de la politique de l'emploi»,

Considérant au contraire que les emplois aidés et les dispositifs d'accès à l'emploi des publics fragiles les plus éloignés du marché du travail sont indispensables à la cohésion sociale et territoriale et permettent d'assurer des tâches d'intérêt public ; que les mesures de suppression ont un impact économique et humain négatif et provoquent des difficultés inextricables pour les collectivités et les structures sanitaires et sociales d'intérêt général ;

Considérant que la réduction des emplois aidés traduirait une méconnaissance du fonctionnement des collectivités et de la France des territoires ; et qu'au contraire la réduction des inégalités et des précarités qui minent la société française reste plus que jamais un impératif ; que les contrats aidés correspondent à des postes et services utiles à la population et contribuent à un retour à l'emploi chaque fois qu'ils sont accompagnés d'une formation adaptée ;

Accusé de réception en préfecture
le 22/12/2017 à 10h01
N° 206-2017-241-DE
Date de télétransmission : 13/12/2017
Date de réception préfecture : 13/12/2017

Monsieur le Président indique que l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse, réunie en assemblée générale le 21 octobre 2017, déplore la précipitation avec laquelle la remise en cause des contrats aidés a été décidée.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chénéraillles, Auzances Bellegarde, Haut Pays Marchois, à l'unanimité :

- Demande à Monsieur le Premier Ministre de revoir ses décisions sur les emplois aidés,
- Demande d'instaurer un moratoire et une concertation afin d'apporter des réponses aux préoccupations exprimées par les associations, les collectivités, les acteurs de l'insertion et les personnes impactées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 13 Décembre 2017
Pour copie conforme, le 13 Décembre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

